



Contrat de Scolarisation

Le présent contrat de scolarisation a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'école Sainte Thérèse de ST VINCENT sur OUST assume la scolarisation de l'enfant :

.....

en classe de

Madame et/ou Monsieur

déclare(nt) avoir pris connaissance de ce contrat de scolarisation comprenant :

- le projet éducatif de l'établissement
- le règlement intérieur d'établissement
- le règlement financier

Ils s'engagent à adhérer aux trois volets de ce contrat de scolarisation et à tout mettre en œuvre afin de les respecter. Ils s'engagent à s'acquitter des frais de scolarité, notamment la rétribution des familles qui permet à l'école de financer les investissements au niveau de l'immobilier et du caractère propre. Les situations particulières pourront être examinées en toute confidentialité avec le Chef d'établissement.

Pour sa part, l'école Sainte Thérèse dirigée par Mme Marie-Noëlle CLERIN, Chef d'établissement, s'engage à assurer la scolarisation de l'enfant :

à le

Signature des parents de l'enfant
ou du représentant légal,
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le Chef d'établissement